



Conduite d'immeuble /
Conduite montante

N°22

Placard Technique Gaz Équipé (PTGE)

SOMMAIRE

Éléments constituant un PTGE	2
Bâtiment pourvu de parties communes intérieures	3
Bâtiment sans parties communes dit « intermédiaire »	4
Caractéristiques et aménagement	5
Alimentation	6



Attention

Le Placard Technique Gaz Équipé n'est autorisé que :

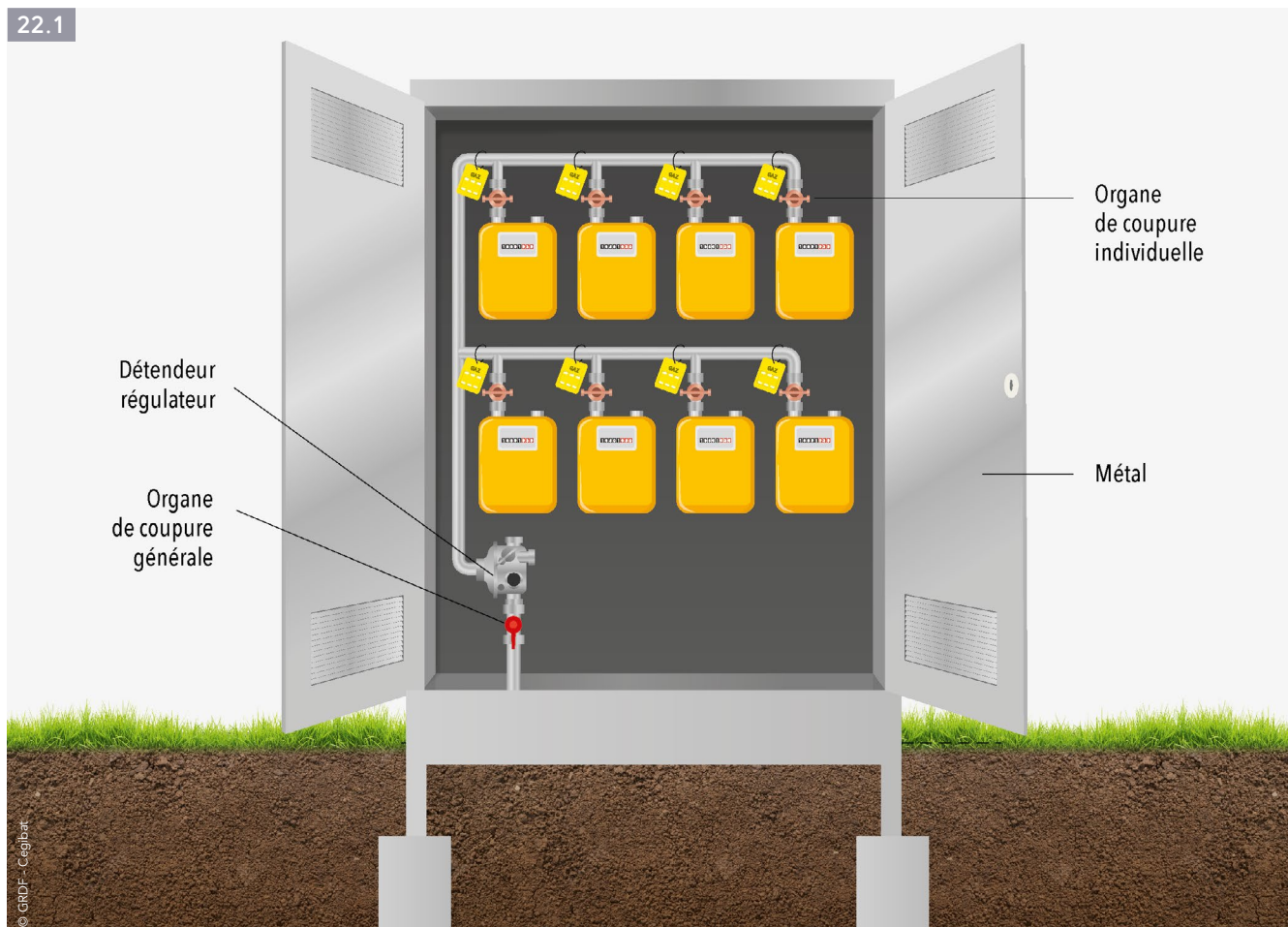
- dans les immeubles neufs pourvus de parties communes, classés en 2^e famille comportant au plus 10 logements par cage d'escalier
- dans les immeubles existants comportant au plus 10 logements par cage d'escalier
- dans les immeubles neufs dépourvus de parties communes pouvant recevoir une conduite montante. Dans ce cas l'alimentation des logements sera réalisée avec des canalisations de liaison.

Un Placard Technique Gaz Équipé est une armoire multi-comptage préfabriquée en usine et livrée avec une attestation du fabricant, mentionnant en particulier, que les essais ont été réalisés et que la construction a été faite par des ouvriers munis d'une attestation d'aptitude. Il est semblable à un PTG mais les règles régissant son implantation sont spécifiques et à l'inverse du PTG, il peut être alimenté par une conduite d'immeuble en moyenne pression (il devra alors intégrer un régulateur) ou par un branchement sur le domaine public. Ce matériel peut être utilisé pour l'alimentation en gaz des immeubles d'habitation dits intermédiaires (dépourvus de parties communes).

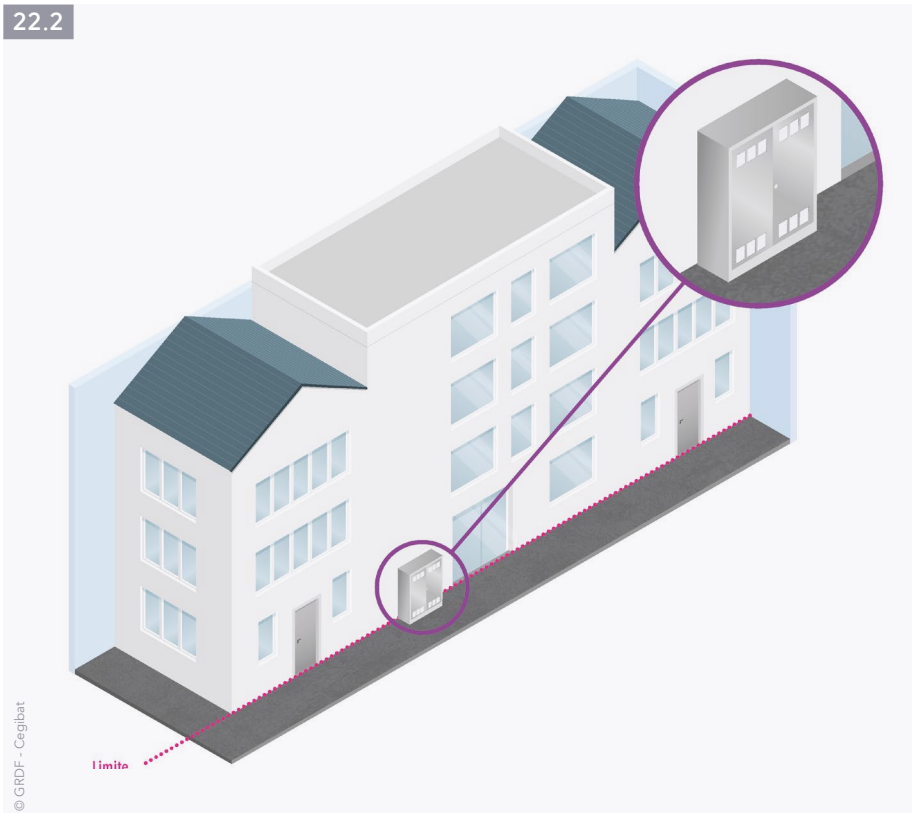
Éléments constituant un PTGE

- robinet de coupure générale
- régulateur lorsqu'il est alimenté en moyenne pression (quand cela est possible une alimentation en BP sera privilégiée)
- nourrice en cuivre
- robinets de compteur
- bouchons de compteur
- crosses de sortie compteur en cuivre
- supports ou moyens de fixation

22.1



22.2



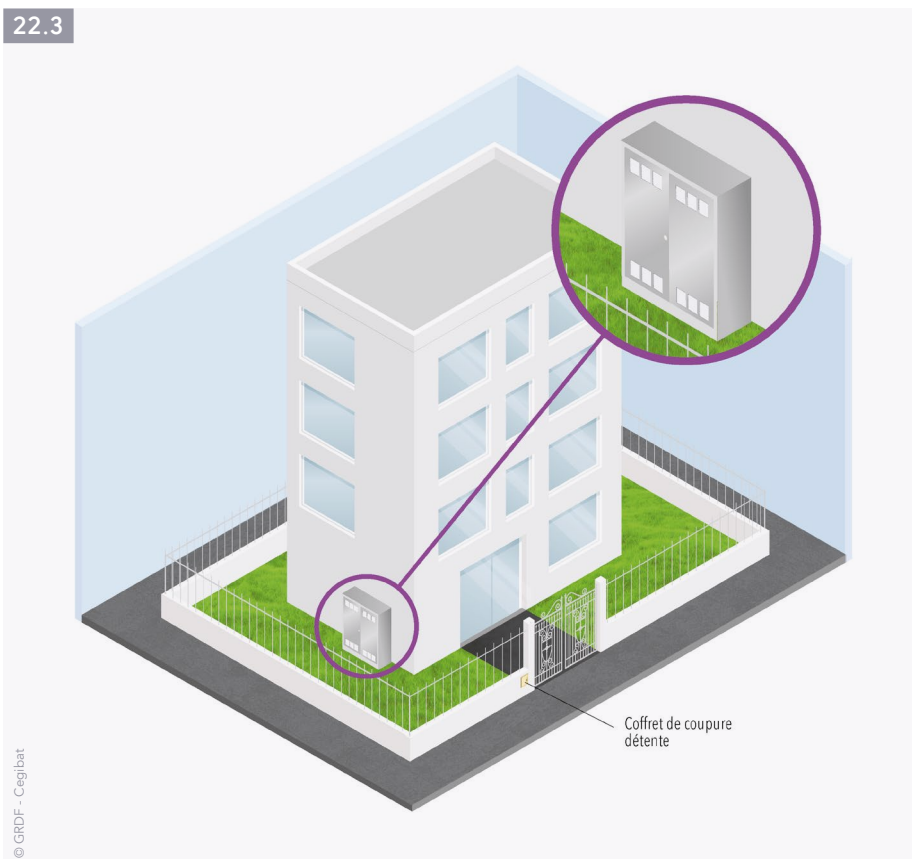
Bâtiment pourvu de parties communes intérieures

Si un bâtiment est pourvu de parties communes permettant de recevoir une conduite montante ou des tiges après compteur le PTGE peut être implanté suivant plusieurs configurations.

À L'EXTÉRIEUR, SUR UNE FAÇADE EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ

Le PTGE est dans ce cas alimenté depuis le domaine public par le branchement gaz. Cette implantation nécessite l'accord préalable de la commune.

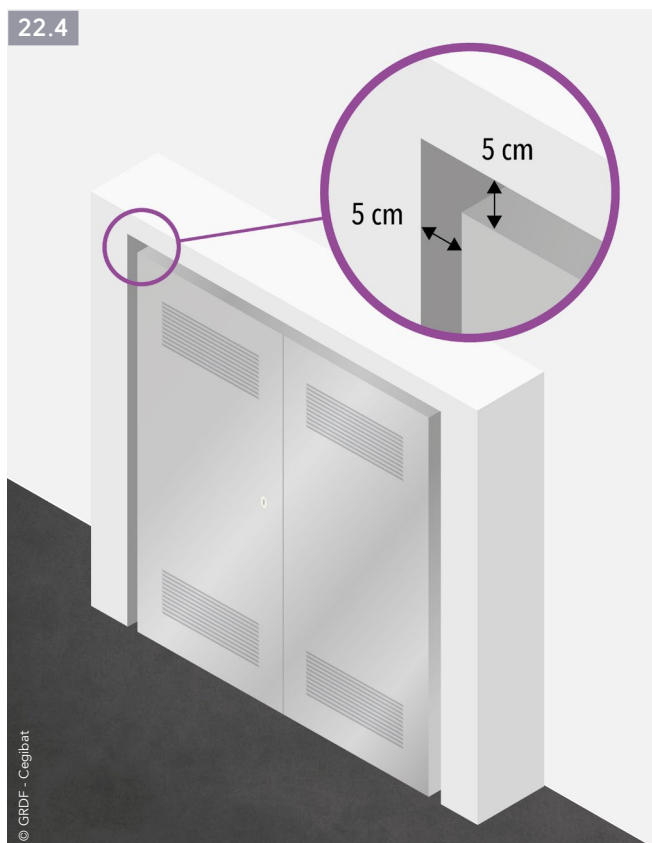
22.3



À L'EXTÉRIEUR, SUR UNE FAÇADE DIFFÉRENTE DE LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ

Le PTGE est alors alimenté par une conduite d'immeuble issue d'un coffret comportant l'organe de coupure général (et le détendeur MP/BP lorsque nécessaire), situé dans le coffret.

22.4



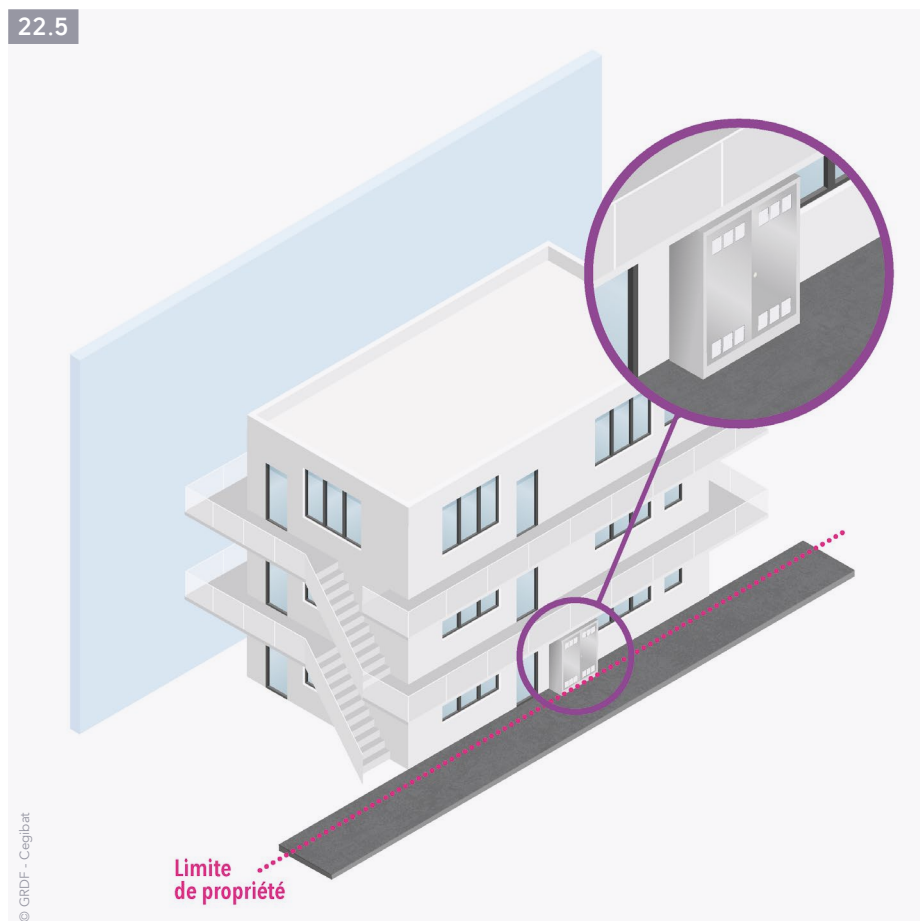
La mise en place du PTGE dans une niche (maçonnée) prévue à cet effet est autorisée. La niche doit être plus grande que l'armoire afin de laisser au minimum 5 centimètres de chaque côté, pour permettre le remplacement de celle-ci (figure 22.4). La sortie des tuyauteries (tiges après compteurs) du PTGE se fait exclusivement par la partie basse prévue à cet effet.

**Attention**

Il est interdit :

- d'implanter un PTGE à l'intérieur d'un bâtiment
- d'implanter un PTGE équipé d'un détendeur à moins d'1 mètre d'un ouvrant
- d'encastrer un PTGE

22.5



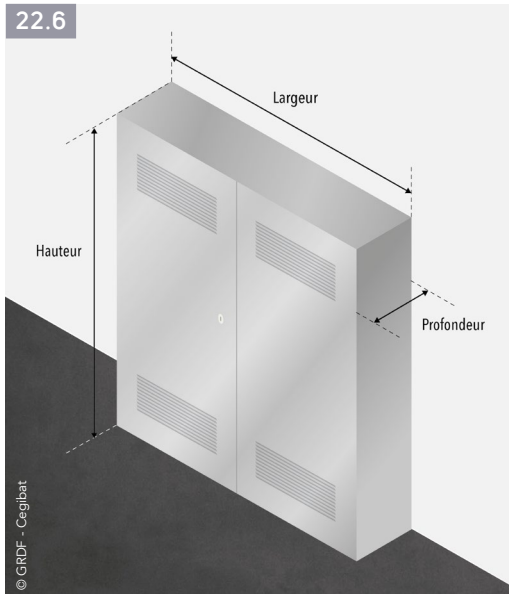
Bâtiment sans parties communes dit « intermédiaire »

Si le bâtiment est dépourvu de parties communes permettant de recevoir une conduite montante ou des tiges après compteur, alors l'alimentation des logements sera réalisée à l'aide de canalisations de liaison.

À L'EXTÉRIEUR, SUR UNE FAÇADE EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ

Le PTGE est dans ce cas alimenté depuis le domaine public par le branchement gaz. Cette implantation nécessite l'accord préalable de la commune.

22.6



Caractéristiques et aménagement

DIMENSIONS

Le tableau ci-après définit les dimensions d'un placard technique gaz équipé suivant les prescriptions de GRDF.

Il est possible en accord avec GRDF de faire fabriquer des PTGE adaptés au bâtiment auprès de fournisseurs agréés. Le placard technique gaz équipé peut reposer sur un socle et une jupe de propreté préfabriquée.

EXEMPLES DE DIMENSION			
COMPTAGES	Largeur	Hauteur	Profondeur
3 - 4	690 mm	980 mm	250 mm
5 - 6	925 mm	980 mm	250 mm
7 - 8	1 150 mm	980 mm	250 mm
9 - 10	1 375 mm	980 mm	250 mm

22.7



PORTES

La porte doit être maintenue fermée par une serrure de forme rectangulaire et manœuvrable de l'extérieur et par une clé amovible identique à celle convenant à la manœuvre des organes de coupe individuelle.



Important

Les consignes de sécurité suivantes (inscriptions indélébiles) doivent être apposées sur la face intérieure de la porte :

- **Assurez-vous que le robinet que vous voulez manœuvrer est le vôtre**
- **Ne l'ouvrez qu'après avoir vérifié que tous les robinets de gaz situés dans votre appartement ont été fermés**
- **Si vous avez fermé, par erreur, un autre robinet, ne le rouvrez pas vous-même, mais prévenez l'intéressé afin qu'il s'assure que tous les robinets de gaz de son appartement ont été fermés, et qu'il procède lui-même à la réouverture**

Lorsque le PTGE contient un détendeur régulateur (immeuble alimenté en BP à partir d'une réseau MB) :

- le pictogramme ATEX est apposé sur la paroi extérieure de la porte
- le pictogramme ATEX avec la mention « Emplacement où une atmosphère explosive peut se présenter » est apposé sur la paroi intérieure de la porte

LA VENTILATION

Le PTGE est une armoire préfabriquée (avec des éléments préfabriqués conformes ATGB600) équipée d'entrée et de sortie d'air pour assurer sa ventilation. Elles doivent être situées sur l'avant de l'armoire et être conformes aux exigences détaillées dans la fiche 21 « Placard Technique Gaz (PTG) ».

LA NOURRICE

Les nourrices préfabriquées fournies avec le coffret doivent avoir été éprouvées conformément à l'arrêté du 2 août 1977 modifié. Un certificat d'étanchéité doit être fourni avec le PTGE.



Remarque

Pour le repérage des branchements particuliers, se référer à la fiche 12 « Branchement particulier ».

TIGES APRÈS COMPTEUR

Les tuyauteries reliant les compteurs situés dans le placard technique gaz (PTG ou PTGE) aux logements sont des tiges après compteur qui doivent être d'allure rectiligne verticale et groupées en nappe. Ces tuyauteries font partie de l'installation intérieure du logement.

CANALISATIONS DE LIAISON NOUVEAU

Les tuyauteries reliant les compteurs situés dans le placard technique gaz (PTG ou PTGE) aux logements sont des canalisations de l'installation, celle-ci peuvent être installées si le bâtiment est dépourvu de parties communes permettant de recevoir une conduite montante. Ces tuyauteries font partie de l'installation intérieure du logement.

Alimentation

Le PTGE peut être alimenté à partir d'un réseau en basse pression (BP) ou en moyenne pression (MP). Dans ce dernier cas et pour une alimentation des logements en BP, il comportera un détendeur régulateur.